



DCB Groupe
9 Rue Jules Verne
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
Tél : 02 40 78 79 43
Fax : 02 40 78 96 47
www.dcb-groupe.com

MOBILIER DE JARDIN & AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- LIVRET DE GARANTIE -



DCB Groupe
9 Rue Jules Verne
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
Tél : 02 40 78 79 43
Fax : 02 40 78 96 47
www.dcb-groupe.com

La garantie est d'une durée de 2 ans et prend effet le jour de la réception de l'article.

La garantie couvre uniquement les défauts de fabrication et en aucun cas les rayures, les chocs ou chutes de toute nature ou tout défaut résultant d'un mauvais entretien ou d'un usage anormal du produit ou d'un stockage inapproprié.

Les sinistres naturels (foudres, inondations, incendies, pluies torrentielles, tempêtes, orages, ouragans, crues, grêle, vents forts ou tout autre cas de force majeure tel qu'apprécié par la jurisprudence) ou autres vandalismes ne sont pas de nos attributions.

Il est conseillé de rentrer les produits en hiver ou de les protéger avec une housse adaptée, en évitant de mettre celle-ci en contact direct avec le produit. Enfin, la garantie concerne exclusivement les usages privés.

Pour être valable, toute réclamation dans la période de garantie doit être adressée depuis l'espace SAV dédié du site Internet de DCB Groupe (<https://dcb-groupe.zendesk.com/hc/fr>) et être obligatoirement accompagnée des éléments suivants :

- preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) identifiant formellement la référence de l'article et/ou le numéro de la commande
- photos détaillées de l'avarie ou du défaut constaté
- photo d'ensemble du produit pour identification

Dans le cas d'une panne au déballage, une photo de l'emballage d'origine pourra également vous être demandée.

Faute de réclamation SAV complète, la demande est susceptible de ne pas être traitée ni lui être opposable si DCB Groupe n'est pas en mesure d'identifier clairement le besoin du client ou du distributeur.

Pour les articles non pris en charge dans le cadre de la garantie, DCB Groupe établira un devis à l'attention du client ou du distributeur. L'expédition des pièces de rechange peut se faire soit auprès du distributeur, soit directement auprès du client.

Dans le cas de la prise en charge, DCB procède à l'échange de l'élément ou de l'article défectueux. En cas d'indisponibilité, l'échange se fera par un produit de substitution équivalent. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par la société DCB Groupe, l'acquéreur pourra obtenir le remplacement du produit, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts.

DCB Groupe dispose de pièces de rechanges pour assurer un SAV. Cependant, au-delà de l'expiration de la garantie, DCB Groupe ne peut s'engager sur la durée de disponibilité des pièces de rechange et/ou articles.

La garantie ne s'applique pas sur les articles et cas suivants :

- les griffes, empreintes, éclats, coups ou brûlures
- les détériorations sur les coussins (coutures, fermetures éclair...)
- les toiles de parasols, les têtes, le textilène, ainsi que leur décoloration due à la lumière ou à leur lavage
- les parasols, pergolas, tonnelles, pieds de parasols, le mobilier en bois et les plateaux de table en verre (si la casse n'est pas déclarée en réception)



DCB Groupe
9 Rue Jules Verne
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
Tél : 02 40 78 79 43
Fax : 02 40 78 96 47
www.dcb-groupe.com

- les défauts ou détériorations provoqués par un usage différent de celui pour lequel le produit a été conçu, par une mauvaise utilisation ou par le non-respect de la notice de montage, du guide de pose ou des conseils d'utilisation et d'entretien
- les détériorations ou défauts provoqués lors de la livraison, de l'installation ou du montage, par le distributeur, l'installateur ou le consommateur
- les défauts d'aspect visibles non déclarés lors de la livraison du produit
- les dégâts constatés sur un meuble déjà installé
- les modifications d'aspect du produit consécutives à l'usage, en particulier pour les éléments soumis à l'usure
- les produits qui ont été entreposés dans des conditions inadaptées

A noter que :

- les articles en composite peuvent subir un effet loupe qui peut les endommager
- les articles en acier, de par leur nature, sont susceptibles de rouiller et il convient de les traiter avec des produits anti-rouille pour éviter leur apparition
- les évolutions, usures et vieillissements naturels des produits vivants tels que le bois (fentes, décolorations, etc.) ne sont pas garantis. Il est conseillé au client de suivre les préconisations d'entretien et d'utilisation pour assurer une meilleure durabilité des articles.